

Numéro 1 - Janvier 2021

Le **M**oulin aux nouvelles
Le magazine de la commune **Mardié**

*La vallée du Cens et du canal :
un important couloir de biodiversité (cf.p4)*



L'ÉCOLE DE MARDIÉ JOUE À FOND LA CARTE DE LA SOLIDARITÉ



141 boîtes confectionnées pour l'Association les « Mains Tendues »

L'école de Mardié a participé à trois opérations de solidarité :

- * Comme tous les ans, elle a sollicité les familles et les élèves pour la **banque alimentaire**. La collecte a été un succès : 120kg de denrées.
- * Le **Téléthon** : un flyer d'invitation aux dons a été réalisé à partir de dessins proposés par les enfants du périscolaire et transmis à toutes les familles par l'intermédiaire du cahier de liaison.
- * A l'initiative d'une élève, l'école a participé à l'opération menée par l'association locale **Les Mains Tendues**.

Pour améliorer le quotidien des personnes démunies ou sans-logis, l'association **Les Mains**

Tendues organise des maraudes au mois de décembre et distribue à cette occasion des **boîtes de Noël**. Elle a demandé aux élèves et à leurs familles de prendre une boîte à chaussures ou un petit carton et de les remplir avec des attentions de leur choix (un « truc » bon, un « truc » chaud, un « truc » sympathique, etc.)

L'école a mené cette opération du lundi 7 décembre au mardi 15 décembre ; les familles ont toutes été invitées à participer, de la Petite Section au CM2.

141 boîtes ont été confectionnées. Il y en avait pour les hommes ou les femmes ou les enfants. L'association a pu les récupérer le 18 décembre et les distribuer début janvier.

TÉLÉTHON
2020



Malgré les circonstances la mobilisation en faveur du téléthon a pu avoir lieu. De nombreuses associations ont versé des chèques (voir ci-dessous le témoignage de LCO running). Avec les urnes et la e-collecte, les dons des particuliers et des associations s'élèvent à 1713,60 €. La crise sanitaire ayant empêché non seulement l'organisation de la « soupe du maire » du téléthon, mais aussi de nombreuses autres manifestations, la commune a utilisé une partie des sommes qui avaient été budgétées à cet effet pour faire son propre don. C'est ainsi que, au total, 4713,60 € ont été récoltés à Mardié et versés à l'AFM Téléthon.



La crise sanitaire nous a contraint à annuler le trail en faveur du téléthon.

Cependant, L C O Running est toujours solidaire du téléthon.

Pendant le confinement nous avons lancé un challenge aux 38 membres de l'association : 1 euro versé par km parcouru en 1 heure.

Chaque participant a pu courir ou marcher à sa convenance et à son rythme.

Au total nous avons collecté la somme de 344 euros qui a été reversée à l' A F M .

Un grand merci à tous les participants.

Merci

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : Mardié.fr

📘 facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2021 - n°1 (janvier)

Dépôt légal : Janvier 2021

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Vanessa BOULARD

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes,
chers Mardésiens,



Que vous souhaiter de mieux
qu'une bonne année 2021 ?

Ce que nous pouvons espérer
ensemble, c'est une année
meilleure que la précédente.

Ce qui, avec les élections municipales, devait ressembler à une année de transition pour la commune a finalement été une année de crise sans précédent. Alors que nous devons cadrer les grands projets communs, nous avons dû remettre à plus tard nos ambitions pour gérer les urgences.

À Mardié nous avons observé un grand sens des responsabilités de la part des habitants, mais certains de nos concitoyens ont néanmoins été malades et, à l'échelle mondiale, nous ne sommes pas encore « tirés d'affaire », loin de là. L'activité économique et la vie associative de notre pays tournent au ralenti ou ont été mises en sommeil pour sauver notre santé, mais bon nombre de sociétés, de commerces dit « non essentiels » ne se relèveront pas, ainsi, c'est à craindre, que des pans entiers du secteur de la culture.

Je souhaite à tous que nous vivions une année 2021 plus sereine et porteuse d'espoir.

Notre équipe d'élus municipaux, mais aussi les agents de notre collectivité, continueront à se dévouer pour votre intérêt. Nous avons suivi les plus fragiles par téléphone ou en nous déplaçant, nous continuerons. Nous avons fait confectionner des masques, nous en avons acheté, nous en avons distribué ; nous continuerons à en proposer aux plus fragiles. Nous avons aménagé, réaménagé, encore et encore, les services de cantine, les récréations, les salles de classe, l'accueil périscolaire ; nous continuerons. Nous avons mis en place des moyens de communication plus réactifs et d'autres plus ciblés ; nous continuerons. Nous avons travaillé sur la sécurité face au risque attentat notamment dans l'école ; nous continuerons. Nous avons sollicité le département et la métropole pour agir sur nos routes et sur les risques majeurs en menant des investissements sur des projets coordonnés ; nous continuerons.

Nous travaillons pour vous et nous en sommes fiers. Vous avez agi dans le respect de vos voisins, de nos anciens, de nos concitoyens et c'est la plus belle récompense que nous attendions. Continuons, ensemble, à faire Mardié.

Je vous souhaite une meilleure année 2021 !

Bien à vous.

**Votre Maire,
Clémentine CAILLETEAU-CRUCY**

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : PREMIERS RÉSULTATS

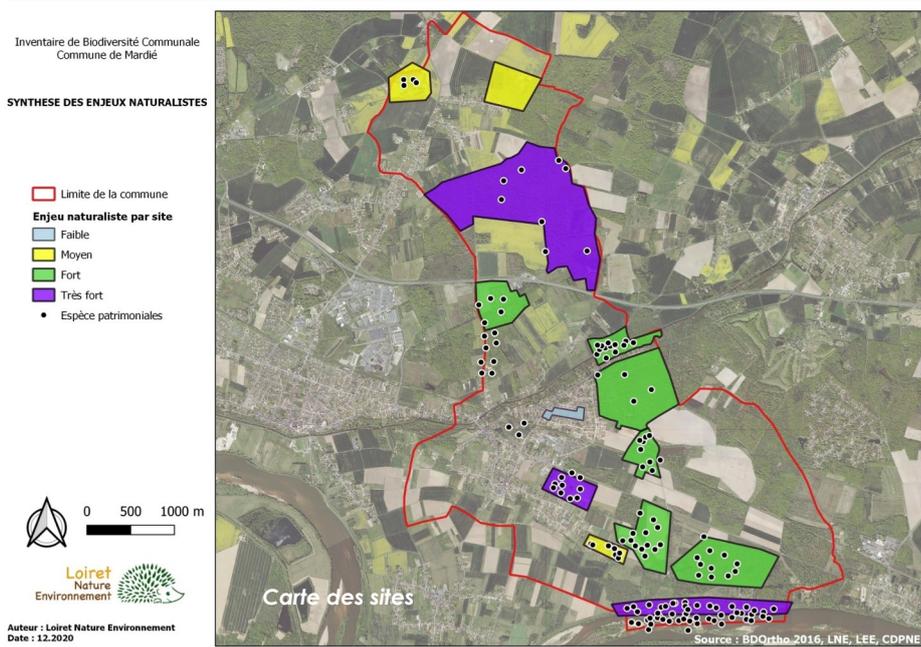
Le 7 décembre, les premiers comptes rendus de l'inventaire de la biodiversité, effectué de l'automne 2019 à l'été 2020, ont été transmis à la commune. Ils sont extrêmement intéressants et positifs quant aux richesses de notre territoire.

L'objectif n'était pas de faire un inventaire exhaustif de toutes les espèces vivantes sur la commune, cela serait pratiquement impossible. De fait seules quelques grandes classes (plantes à fleur, insectes, oiseaux, etc.) sont répertoriées et seulement sur des sites choisis pour leur représentativité de la diversité des milieux caractéristiques de la commune. La présence ou l'absence d'espèces rares, leur plus ou moins grande diversité témoignent plus du potentiel de biodiversité que de la biodiversité elle-même. Les mousses ou les lichens, les champignons, plus encore la microfaune et la microflore des sols ne sont pas inventoriés et sont, du reste, fort mal connus. Mais ces classes et ordres choisis, les plus visibles de la chaîne du vivant, doivent être considérés comme des **indicateurs** d'une biodiversité infiniment plus complexe et très précieuse.

Ces indicateurs sont globalement bons, voire très bons, sur notre commune. Dans les sites choisis (carte ci-contre), 975 espèces ont été répertoriées, dont 111 peuvent être estimées « patrimoniales » en raison de leur rareté. Il y a ainsi, entre autres, 421 espèces végétales, 247 espèces d'insectes, 6 espèces d'amphibiens, 4 espèces de reptiles, 139 es-

pèces d'oiseaux (dont 15 % de migrateurs), 10 espèces de chauves-souris (les autres espèces de mammifères ont été très peu prises en compte). 40 % des espèces présentes dans le Loiret le sont à Mardié, ce qui est un très bon score.

Ces chiffres représentent évidemment un minimum, tous les sites et tous les groupes ne pouvant être



inventoriés. De nouvelles investigations permettraient de cerner au mieux et plus finement les enjeux de préservation de la commune. Mardié, de par sa superficie, la présence de la Loire et du couloir Cens-Canal, de zones naturelles (boisements et plans d'eau principalement) et agricoles, abrite une flore et une faune riches et diversifiées.

Cet inventaire constitue un premier diagnostic. Il doit permettre, d'une part, d'orienter la gestion des milieux et des sites étudiés pour en conserver et améliorer la biodiversité. D'autre part d'informer et de sensibiliser les habitants aux richesses de leur commune. Un compte rendu de présentation sera prochainement réalisé et mis à disposition du public et, dès que les conditions sanitaires le permettront, des ateliers ou rencontres seront organisés en direction de différents publics (scolaires ou adultes).

Nous vous en tiendrons informés.



Une importante station de lupins réticulés, plante rare, a été repérée à Mardié

CONSEIL MUNICIPAL

Nouvelle réunion du Conseil municipal à huis clos (mais retransmis sur FaceBook) le 16 décembre 2020.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil a d'abord adopté à l'unanimité une délibération demandant un moratoire sur les installations de nouvelles antennes 5G dans l'attente du rapport définitif de l'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire) sur les potentiels risques de la 5G. Ce rapport est attendu pour 2021. Attention toutefois : Madame le Maire précise bien que ce moratoire ne peut concerner que l'implantation de nouvelles antennes 5G : la transformation d'une antenne 4G en 5G n'a besoin d'aucune autorisation particulière, tout au plus les collectivités en sont-elles informées. Globalement, dans la mesure où l'État considère, de par la loi, que l'équipement en téléphonie mobile relève de l'intérêt national, les communes, notamment, ne sont consultées que sur le seul plan de l'urbanisme...

Après des délibérations purement techniques ou administratives, l'Adjointe à la petite enfance et aux affaires scolaires a présenté

une mise à jour des règlements du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire et de la halte-garderie. Ces documents sont consultables sur *Mardie.fr* et ont été adoptés à l'unanimité.

L'Adjoint aux finances a énuméré les tarifs communaux 2021 pour différents services (cimetières, droit de place, location de matériel ou de salles). Ces tarifs sont également disponibles sur *Mardie.fr*. Il a ensuite présenté deux demandes de subventions pour la réalisation des études pour le nouveau bâtiment de l'école élémentaire et pour l'aménagement du « chalet » de Pont-aux-Moines pour pouvoir y réaliser un commerce ou des animations et ainsi dynamiser le secteur de l'écluse. La demande de subvention pour l'extension du cimetière a dû être modifiée pour des raisons de délai de réalisation.

Le Conseil, enfin, a pris acte des rapports 2019 (enfin publiés) sur la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable. Ces rapports sont disponibles en mairie et sur *Mardie.fr*. Le compte rendu complet du Conseil est également disponible sur le site.

UNE NOUVELLE STRUCTURE PETITE ENFANCE À MARDIÉ



Une mini-crèche vient d'ouvrir au Clos de l'Aumône. *Bilulle* (c'est son nom) est une structure privée et, originalité dans le Loiret, bilingue (français /

anglais). La capacité d'accueil est de dix enfants (bientôt 12) mais toutes les places sont déjà occupées. Si vous attendez un enfant et que vous êtes intéressés, vous êtes invités à prendre contact le plus tôt possible.



LA PAROLE À L'OPPOSITION

Les habitants des Breteaux ont aperçu au mois de novembre 2020 un panneau indiquant l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile de 24 mètres de hauteur. Cette déclaration préalable de travaux datait de septembre 2020.

Il n'est jamais agréable de se retrouver devant le fait accompli et l'émotion suscitée par cette découverte a été grande. Le service minimum de la mairie en termes de communication à la population, sur un sujet pourtant aussi sensible, n'a pas aidé à apaiser la situation, et a sans doute empêché l'émergence d'alternatives satisfaisantes pour tout le monde. Une réunion publique sur site, en septembre, aurait sans doute été possible. La méthode interroge donc.

Nous avons évoqué en conseil municipal l'impact des nuisances d'une telle installation et face à la mobilisation et la pétition des habitants, la mairie a finalement demandé une étude globale des risques.

Nous pensons que ce type d'installation, pouvant toucher à la santé ainsi qu'à l'environnement, nécessite une large consultation auprès des habitants, en amont. Car même si le maire dispose d'assez peu de moyens pour agir dans ce cas de figure, les habitants se sentiraient au moins un peu plus considérés.

J. Lefebvre, V. Bonnin, P. Leproust, G. Beauger





L'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021. Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons, les conditions ne sont, en effet, pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Clos de l'Aumône, une **enquête publique se déroulera du vendredi 22 janvier à 9h00 au vendredi 05 février à 17h00** concernant l'aliénation des chemins ruraux et anciens chemins d'exploitation intégrés aux chemins ruraux de la ZAC du clos de l'aumône.

Le Commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Mardié lors des permanences suivantes : le mercredi 27 janvier 2021 de 9h à 12h et le vendredi 5 février 2021 de 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête à la Mairie de Mardié, ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Mardié, 105 rue Maurice ROBILLARD 45430 Mardié, ou sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr>, ou à l'adresse électronique suivante : mairie@ville-mardie.fr, pendant toute la durée de l'enquête.

ANTENNE DES BRETEAUX - QUELQUES PRÉCISIONS

Le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile aux Breteaux a suscité beaucoup d'émotion auprès des habitants du quartier mais a provoqué aussi, chez certains, des réactions irrationnelles voire des comportements répréhensibles. Une lettre de Madame le Maire (disponible sur Mardié.fr) a été diffusée auprès de tous les foyers de Breteaux pour préciser ce que peut ou ne peut pas faire le maire ou la municipalité en de pareilles circonstances, mais il convient sans doute d'y revenir.

Les règles concernant la réalisation des réseaux de téléphonie et les prérogatives des opérateurs relèvent de la loi, élaborée et votée par le gouvernement et les parlementaires, représentant des citoyens, et qui a cours sur l'ensemble du territoire national. Le rôle des collectivités locales est donc limité à la seule délivrance des autorisations d'urbanisme. On peut le regretter, mais il en est de même pour les riverains que la loi ne prévoit absolument pas de consulter directement :

contrairement à d'autres équipements, il n'y a aucune forme d'enquête publique prévue. Les habitants sont « informés » mais n'ont d'autre recours possible que d'ordre juridique et *a posteriori*. Bien entendu les opérateurs connaissent ce risque et prennent toutes les précautions – ce qui n'interdit pas de rechercher d'éventuelles failles si l'on veut s'opposer à l'implantation d'une antenne. On peut aussi essayer de négocier à l'amiable des solutions alternatives. C'est ce que Madame le Maire a suggéré au collectif.

Concernant les risques potentiels pour la santé, les études scientifiquement validées concluent à la non-nocivité des antennes 3G/4G. Les résultats ne sont pas encore publiés pour la 5G. On sait que certains contestent ces données, mais au nom de quels arguments rationnels ? Un maire peut-il prendre parti dans ce type de controverse sans de solides raisons de mettre en doute les éléments admis par la communauté scientifique et les élus de la Nation ?

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN

Le Conseil de développement métropolitain est un « organe de démocratie participative », « un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens à l'échelle de l'intercommunalité ». Il doit être consulté sur l'élaboration du projet métropolitain et l'élaboration des politiques publiques et des documents de planification (plan de déplacements urbains, etc.) Il peut également s'autosaisir de toute question relevant de sa compétence sur des thèmes tels que la santé, la mobilité, le développement économique, l'aménagement urbain.

La composition du comité doit appliquer la parité hommes/femmes et refléter la population du territoire concerné dans ses différentes classes d'âge, milieux économiques, sociaux ou culturels, etc.

Le maire de Mardié doit désigner deux Mardésiens, un homme et une femme. **Toute citoyenne ou tout citoyen** (non élu municipal) **intéressé(e) par la participation à cet organisme** (1 ou 2 réunions plénières par an) **doit transmettre sa candidature directement à Madame le Maire** qui choisira en fonction de la représentativité des candidats.

INFOS DIVERSES

Orléans Métropole Déchets



Orléans Métropole facilite la vie de ses habitants. Désormais un nouvel outil est accessible depuis le lien : <https://triermondechets.orleans-metropole.fr/>. En renseignant une adresse postale, cette interface permet d'obtenir toutes les informations relatives à la collecte des déchets : les jours de collectes, les points de collectes pour le verre, les bornes textiles, les déchetteries et végé'tris et également un calendrier de collecte par adresse.

À partir du 1^{er} février prochain, vous pourrez déposer dans votre bac de tri tous vos emballages et tous vos papiers sans exception !



Le tri + simple :

- * C'est un emballage? Qu'il soit en plastique, en papier, en carton, en métal, il va dans le bac de tri jaune.
- * Inutile de le laver, il suffit de bien le vider
- * Il se dépose en vrac, sans l'imbriquer
- * Les bouteilles, cartonnets et briques alimentaires peuvent être aplaties dans le sens de la longueur
- * Seuls les emballages en verre sont à déposer dans la colonne dédiée installée dans votre quartier

Maison du Droit et de la Justice

La Maison du Droit et de la Justice a déménagé : depuis le 21 décembre 2020, elle est installée au 1 rue Henri-Poincaré à La Source (45100)

VEOLIA est à vos cotés



Suite aux relevés des compteurs d'eau, votre facture correspondante vous sera transmise au alentours du 15 janvier 2021.

En conséquence et afin de répondre au mieux à vos demandes, VEOLIA tiendra une permanence en mairie le :

Mercredi 27 janvier 2021

de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Cet accueil se fera dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

Placée sous l'autorité du ministère de la Justice, la Maison du Droit et de la Justice a pour mission de rendre l'institution judiciaire plus proche, plus accessible, plus rapide et plus compréhensible par les citoyens. Elle regroupe plusieurs services : accueil et aide aux victimes, résolution amiable de conflits, consultations gratuites d'avocats ou de notaires (sous conditions de ressources), informations juridiques sur le droit au logement, le droit des femmes et des familles, service d'écritain public, etc. Elle fonctionne uniquement sur rendez-vous : 02 38 69 01 22.



NOËL AU CENTRE DES COTEAUX



Les lutins ont bel et bien débarqué à Mardié en décembre dernier ! Chaque jour commençait par un petit déjeuner gourmand pour bien démarrer la journée et être d'attaque pour les ateliers de fabrication à la façon des lutins ; en finissant bien sûr la semaine par l'ouverture des paquets apportés au centre par le Père Noël !

Un grand merci à la troupe Kazouzou pour le spectacle magique « L'incroyable voyage de Zimo » proposé aux petits de la maternelle et de la halte-garderie, et à Marie-Jo Maraquin pour avoir initié les plus grands à l'art de la vannerie. Nous n'oublions pas le beau repas et la belle tablée de Noël préparés par nos agents de restauration pour encore plus de magie !



LE CARNET



Ils nous ont quittés...

* Gérard BRULÉ le 28/11/2020



Bienvenue !

* Eliott GIRCOUR né le 14/11/2020

* Éléana AUTIN-DUBOIS née le 08/12/2020